



Comités interministériels aux ruralités

Comité départemental du Puy-de-Dôme
8 juillet 2016

Des Assises en 2014 et 3 comités interministériels aux ruralités

- Automne 2014 : tenue des « **Assises des ruralités** », 7 ateliers dans 7 régions.
- 13 mars 2015 : 1^{er} comité interministériel aux ruralités à **Laon** (Aisne).
- 14 septembre 2015 : 2^e comité interministériel aux ruralités à **Vesoul** (Haute-Saône), en présence du président de la République.
- 20 mai 2016 : 3^e comité interministériel aux ruralités à **Privas** (Ardèche).



Les Assises des ruralités à l'automne 2014

Les enjeux exposés par le Premier ministre pour construire une politique renouvelée pour les ruralités :

- mieux reconnaître le nouveau visage des ruralités, leur diversité ;
- adapter les politiques publiques aux défis des nouvelles ruralités ;
- soutenir les initiatives des territoires ruraux et valoriser leurs atouts pour le développement de la France.



Les comités interministériels aux ruralités (CIR):

3 axes déclinés en une centaine de mesures

1- GARANTIR À TOUS L'ACCÈS AUX SERVICES

- **1 000 maisons de services au public** d'ici fin 2016. Près de 500 maisons sont déjà ouvertes.
- **1 400 maisons de santé pluriprofessionnelles** d'ici 2018, 800 sont déjà en activité.
- **2 550 contrats d'engagement de service public** avec des étudiants ou internes en médecine, d'ici 2018, pour développer les installations dans les territoires ruraux. 1 750 sont déjà signés.
- **Former 800 médecins à l'aide médicale d'urgence**, pour assurer à tous les Français une prise en charge en moins de 30 minutes. Plus de 500 sont déjà formés.
- **Assurer une plus grande cohérence dans l'implantation des services de l'État** grâce à l'anticipation de leur évolution pour chaque ministère. Il sera ensuite possible de réévaluer les évolutions prévues suite à une alerte des préfets.



Les comités interministériels aux ruralités (CIR):

3 axes déclinés en une centaine de mesures

1- GARANTIR À TOUS L'ACCÈS AUX SERVICES

- **Les derniers centres-bourgs encore dépourvus de couverture en téléphonie mobile seront tous couverts** d'ici la fin de l'année.

- **1 300 sites d'intérêt touristique ou économique**, en dehors des centres-bourgs, bénéficieront également d'une couverture mobile.

- **Le plan France Très Haut-Débit** a été accéléré. 98 départements sont désormais engagés dans la démarche. L'État y contribue à hauteur de 3 milliards d'euros pour un investissement total de 12 milliards, les collectivités territoriales apportant une contribution complémentaire de 3Mds d'euros.

- **50 millions d'euros** seront mobilisés pour dynamiser les usages numériques dans les écoles rurales (appel à projets en 2016-2017 pour un déploiement en 2018).



Les comités interministériels aux ruralités : 3 axes déclinés en une centaine de mesures

2 - AMPLIFIER LES CAPACITÉS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

- **Création, en 2016, d'un fonds de soutien à l'investissement local de 1 milliard d'euros:** la moitié bénéficie exclusivement aux territoires ruraux.

Reconduction, en 2017, et montant porté à 1,2Md d'euros.

- **Élargissement du « Prêt à taux 0 »** pour la réhabilitation des logements privés en espace rural à 30 000 communes.

- **Soutenir les projets de territoires par un appui en ingénierie :**

- 10 missions « AIDER(*) » par an pendant 5 ans (* missions assurées par des membres des corps d'inspection de l'État auprès des collectivités les plus dépourvues de moyens d'ingénierie),

- poursuite des « Ateliers des territoires (*) » (* appui à la définition d'une stratégie de territoire pour des sites sélectionnés dans le cadre d'appels à projets et accompagnement par la direction départementale des territoires),

- 54 chefs de projets cofinancés par du FNADT dans les centres-bourgs dans le cadre de l'opération lancée en 2014,...



Les comités interministériels aux ruralités : 3 axes déclinés en une centaine de mesures

2 - AMPLIFIER LES CAPACITÉS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

- Créer 400 groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) et 100 groupements d'intérêt économique et environnemental forestier (GIEEF)

Ces mesures découlent de la loi pour l'avenir de l'agriculture.

- Les GIEE sont des groupements agricoles favorisant l'émergence de dynamiques collectives prenant en compte à la fois des objectifs économiques et des objectifs environnementaux qui sont créés via des appels à projets lancés en région par les Draaf
- Les GIEEF permettent à plusieurs propriétaires de forêts privées de les gérer en commun. Une expérimentation de gestion conjointe entre forêt publique et privée est envisagée.

- Maintenir le commerce et l'artisanat dans les territoires ruraux en mobilisant 20 M€ d'investissement (dossiers portés par les collectivités et expertisés dans le cadre des procédures du FISAC) .

- Mettre en œuvre la transition écologique et énergétique : 400 territoires à énergie positive pour 200 M€ d'aides.



Les comités interministériels aux ruralités : 3 axes déclinés en une centaine de mesures

3 - ASSURER LA MISE EN RÉSEAU DES TERRITOIRES

- **Créer un contrat de ruralité** afin de mettre en cohérence l'ensemble des actions en faveur des territoires ruraux, qu'elles soient issues de l'État ou de collectivités territoriales.
- **Conforter le réseau des bourgs-centres** et des villes moyennes en mobilisant, notamment, **300 millions d'euros** pour des projets d'investissement.
- **Expérimenter les contrats de réciprocité ville-campagne** dans 4 territoires.
- **Promouvoir des « territoires collaboratifs expérimentaux »** grâce au lancement d'un appel à projet doté de **30 millions d'euros**.
- **Créer 100 plateformes de mobilité** pour donner des solutions spécifiques aux enjeux des déplacements en milieu rural.

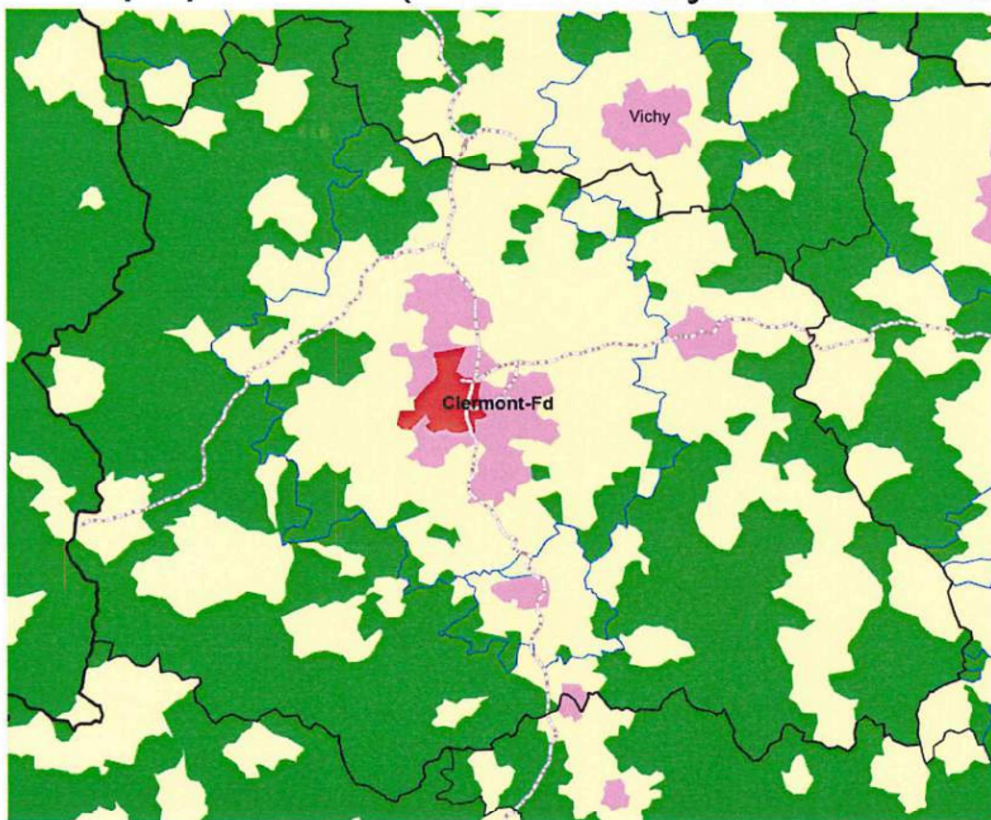


2015-2016 3 comités interministériels pour faciliter le quotidien



Grille de densité

55 300 Puydômois habitent une commune très peu dense soit 9% de la population (densité moyenne 14 hab/km²)



Degré de densité

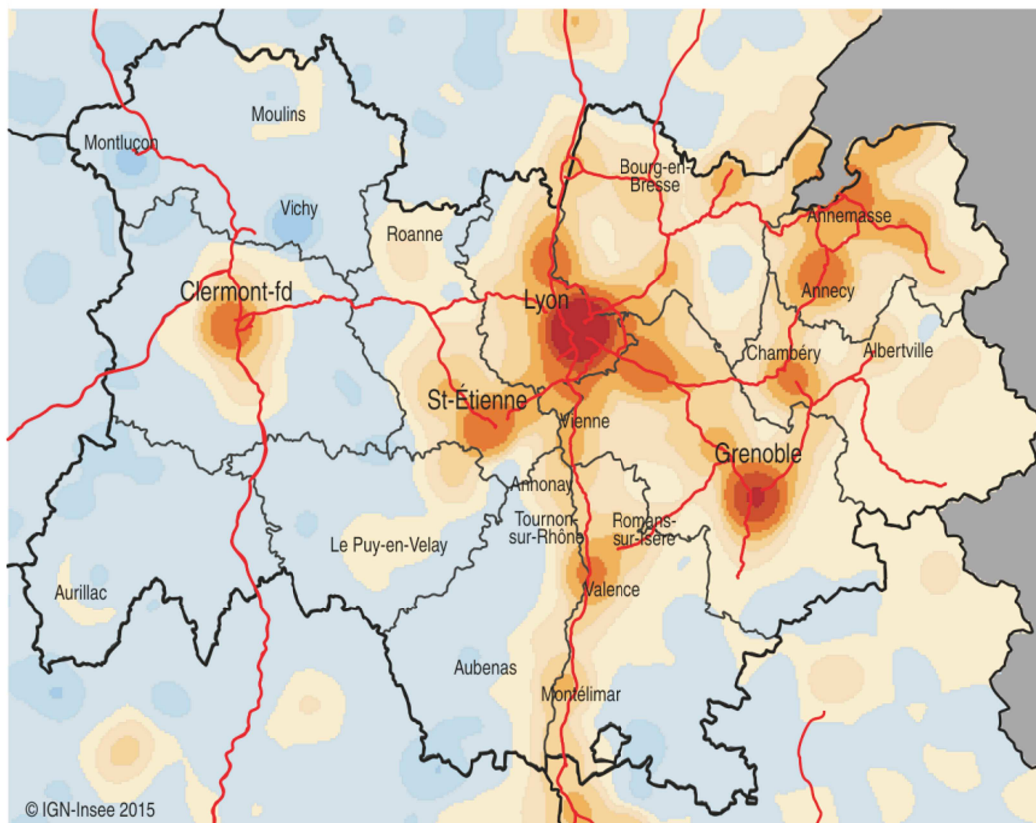
- Communes densément peuplées
- Communes de densité intermédiaire
- Communes peu denses
- Communes très peu denses

Sources: Insee, grille de densité,

Une approche de la question de la ruralité dans le Puy-de-Dôme

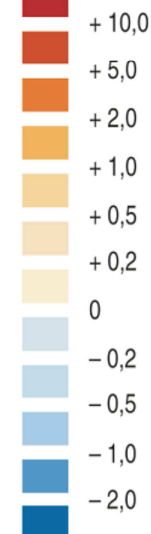
2 Les espaces ruraux isolés souffrent d'un fort déficit naturel

Variation de population due au solde naturel entre 2007 et 2012



- Région
- Départements
- Autoroutes

Évolution lissée du nombre d'habitants par an et km² (en %)



Source : Insee, Recensements de la population 2007 et 2012.

La mise en œuvre des mesures dans le département du Puy de Dôme

Nos
ruralités
Une chance pour la France



EXERCICE REGROUPE PLURIPROFSSIONNEL : SITUATION 27 MAI 2015
RÉGION AUVERGNE

• Priorité 1 : Egalité d'accès aux services

① Accès aux services de santé

► Exercice regroupé de la médecine:

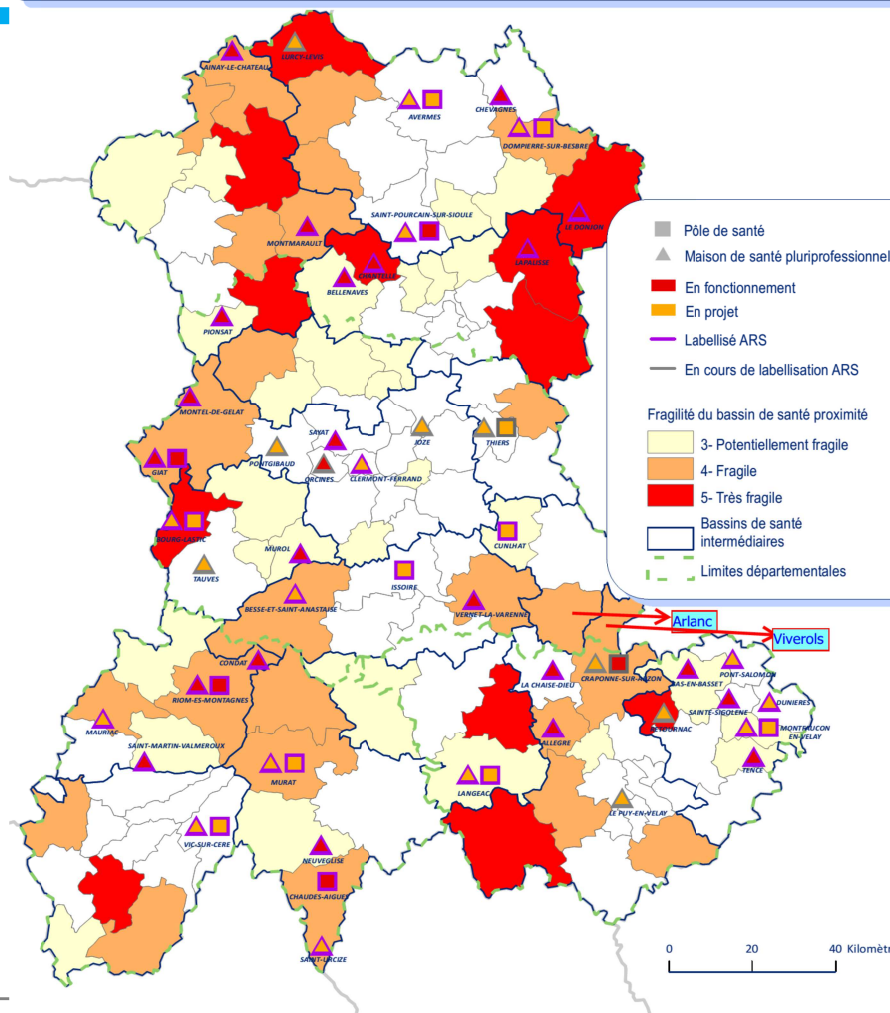
6 Maisons de Santé Pluridisciplinaires dont 1 pôle de santé en fonctionnement

► Installation de médecins :

22 contrats d'engagement de service public signés sur les départements auvergnats

► Accès aux soins sur les territoires ruraux les plus isolés (médecins correspondants du SAMU):

2 médecins formés et 2 en formation à l'est et à l'ouest (Combrailles) du département



Note de lecture:
Sur la commune de Donjon est implantée une maison de santé pluriprofessionnelle en fonctionnement, dont le projet de santé a été labellisé par l'ARS.



Sources : ARS d'Auvergne - Direction de l'offre ambulatoire, de la prévention et de la promotion de la santé
Fragilité BSP : gradation de l'offre médicale de premier recours 2012
Geolia© IGN 2013

Réalisation : ARS d'Auvergne - Délégation à la stratégie et à la performance - Mai 2015

La mise en œuvre des mesures dans le département du Puy de Dôme



• Priorité 1 : Egalité d'accès aux Services

② Accès aux services

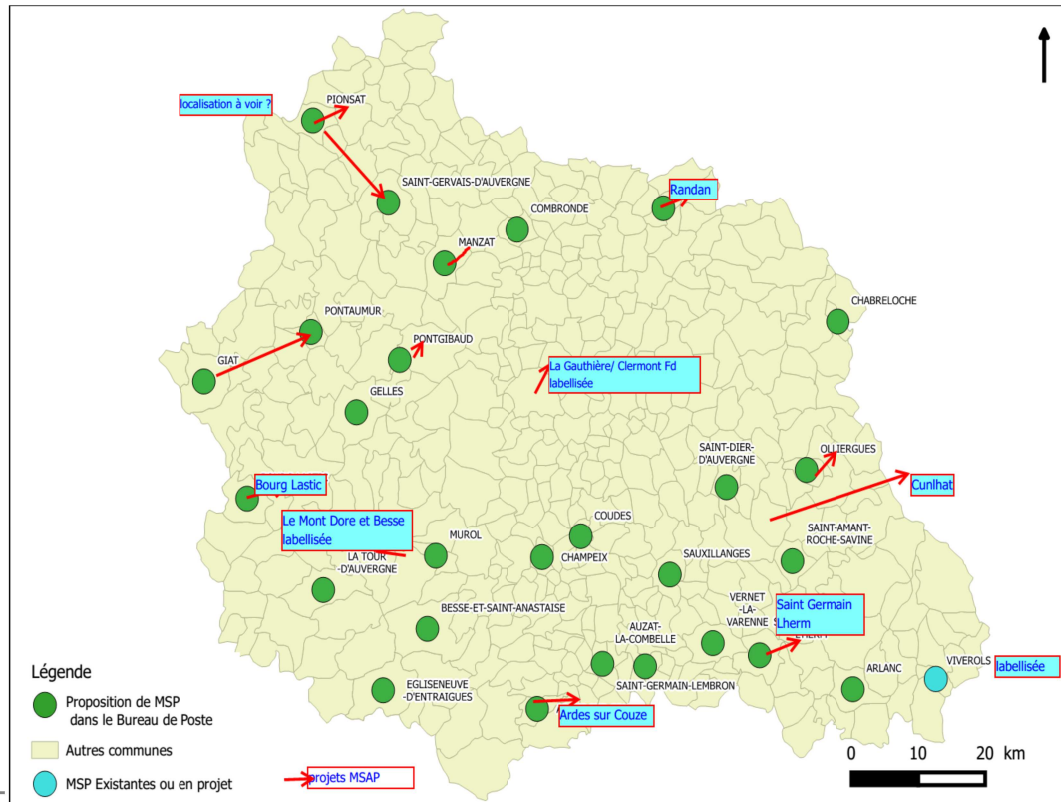
- 1 relais de services publics à Viverols en 2015 labellisé MSAP
- 2 autres maisons de services au public en 2015 (hors Poste)
- 8 projets en cours (dont 2 Postes)

Un schéma d'accessibilité aux services en préparation :

Un pilotage dédié sous maîtrise d'ouvrage du conseil départemental

En lien avec l'État (sous-préfète d'Ambert)

Propositions de La Poste : Bureaux de Poste pouvant accueillir une Maison de Services Publics dans le Puy de Dôme en 2015



Source : Etudiants du projet collectif IADT 2014/2015

• **Priorité 1 : Egalité d'accès aux Services**

③ **HD/THD/téléphonie mobile :**

- **Résorption des zones blanches (centres-bourgs) de la téléphonie mobile :**

Tout le département est couvert en 2G

Quelques communes restent à couvrir en 3G, cf. la diapositive en fin de document.

- **Avancement du Plan France Très Haut Débit : intégration du programme conçu par l'ex-région Auvergne et porté par la Régie Auvergne Numérique : 57M€ du FSN pour la phase 1 (2013-2017)**

- **322,48M€ d'investissement**

- **219 496 lignes FttH**

- **15 119 lignes ADSL modernisées**

Le département du Puy-de-Dôme a affermé la phase 2.

• **Priorité 1 : Egalité d'accès aux Services**

④ **l'école :**

• **l'école connectée / HD**

Toutes les écoles du département sont connectées (mais accès à un débit variable)

• **Projets éducatifs territoriaux (PEDT)**

190 PEDT signés (+ 5 à l'instruction)

• **Le regroupement et la mise en réseau des écoles (conventions pluriannuelles avec les élus) : Dispositif se mettant en place**

• **La convention de ruralités : les premiers contacts ont eu lieu entre la DDSEN et les représentants des maires sur un premier projet de texte.**

• **Priorité 1 : Egalité d'accès aux Services**

⑤ **la culture :**

Pour un aménagement culturel équilibré, signature de conventions de développement culturel : 4

- **1 contrat local d'éducation artistique et culturelle (CLEA) sur le territoire du syndicat mixte pour l'aménagement et le développement des Combrailles (SMADC) pour 2015 à 2018**
 - **1 convention avec l'association centre culturel le BIEF en pays d'Ambert (avenant signé en juin 2015 pour 1 an)**
 - **2 pactes culturels avec les villes de THIERS et de Clermont-Fd (2015-2017)**
-

• **Priorité 2 : Développement des capacités des territoires:**

① **le développement local : L'agriculture**

Susciter des groupements d'intérêt économique et environnemental et les groupements d'intérêt économique et forestier,

- ✓ **3 GIEE ont été agréés dans le département en 2015 dont 1 inter-départemental :** celui porté par la coopérative Covidio-Bovicoop couvrant 4 départements relatif à la gestion sanitaire des troupeaux et alternatives aux antibiotiques, celui porté par l'association de défense des agriculteurs et propriétaires du pays des Couzes portant sur la protection des sols et celui porté par l'association Avenir Ensemble 63 qui développe des échanges paille+luzerne/fumier entre éleveurs et agriculteurs

Un appel à projets 2016 est en cours (date limite du 31 août 2016)

- ✓ **Aucun groupement d'intérêt économique, environnemental et forestier**

• **Priorité 2 : Développement des capacités des territoires:**

• ① **le développement local : l'économie locale :**

- Favoriser la création d'entreprises dans les territoires ruraux, l'objectif est d'accompagner 50 % des entrepreneurs issus des territoires fragiles,
- Soutenir le commerce notamment dans le cadre des procédures du FISAC
- Développer les contrats de structuration des pôles touristiques territoriaux avec un appel à projets lancé dès l'été 2016
- Soutenir par la labellisation le développement des projets alimentaires territoriaux qui permettent de rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs et les consommateurs

font partie des nouvelles mesures décidées lors du comité du 20 mai 2016.

• **Priorité 2 : Développement des capacités des territoires:**

② **Logement**

- **La rénovation des logements anciens avec le programme "Habiter mieux" :**
- **Au 1^{er} juin 2016, 2 338 logements (dont 2 181 propriétaires occupants) étaient concernés avec un budget total de 18,5M€ pour l'ANAH et de 7,4M€ pour le FART (Etat) depuis 2011 soit quasiment 50M€ de travaux et un coût moyen par logement de 21 000€**
- **et un gain énergétique moyen égal à 41 % tous propriétaires confondus (39 % pour les propriétaires occupants et 65 % pour les propriétaires bailleurs contre une obligation de 35 % exigée par l'ANAH)**

Pour 2016, les objectifs sont de 1 013 logements et le montant de l'enveloppe FART déléguée est d' 1 878 768€ (contient aussi l'ingénierie aux collectivités). L'Anah et le Conseil départemental ont signé le 5 juillet 2016, des aides pour 1635 logements puydinois dans le cadre d'un Programme d'Intérêt Général (2016-2019).

• **Priorité 2 : Développement des capacités des territoires:**

③ **Transition écologique et énergétique**

Territoires à énergie positive (TEPCV) :

- **3 territoires lauréats : Clermont Communauté et ville de Clermont, le Département et le Parc Naturel régional du Livradois Forez**
- **2 territoires lauréats en devenir : la Communauté de communes du Haut Livradois et le Parc Naturel régional des volcans d'Auvergne**
- **2 territoires candidats : le Pays d'Issoire et la ville de Thiers**

• **Priorité 2 : Développement des capacités des territoires:**

③ **Transition écologique et énergétique**

Méthanisation :

4 installations de méthaniseurs ont été accompagnées : 1 sur l'agglomération clermontoise, 1 sur Ennezat, 1 sur le Vernet Sainte Marguerite et 1, dans les Combrailles, à Saint-Maignier.

Des projets sont à l'étude sur l'arrondissement d'Issoire

L'appel à projets pour le développement de 1500 installations de méthanisation sur 3 ans a été lancé le 4 septembre 2014.

Le premier comité départemental de la méthanisation s'est tenu le 24 mai 2016.

- **Priorité 3 : la mise en réseau des territoires et l'accompagnement des collectivités territoriales**

- **① les centres-bourgs:**

- **Un lauréat à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par l'État en 2014 : Saint Eloy les Mines avec un soutien apporté à l'ingénierie par le FNADT et la signature d'une OPAH,**
- **Deux candidatures non retenues à accompagner localement : La Monnerie le Montel et Ambert**

- **② l'ingénierie territoriale**

- **Une instruction en mars 2016 dont les modalités de mise en œuvre font actuellement l'objet de réflexions**

• **Priorité 3 : la mise en réseau des territoires et l'accompagnement des collectivités territoriales**

① **Les financements :**

- **La DETR pour 2016 : 15 195 475€ pour le département**
- **Le Fonds de Soutien à l'Investissement local (FSIL): pour 2016, environ 8,2M€**

- **Mais aussi le CPER (volet territorial notamment),**
- **Les fonds européens (FEDER et FEADER notamment)**
- **Les Programmes d'Investissements d'Avenir**

- **Soit dans le cadre de programmations de dotations annuelles, soit par le biais d'appels à projets tels ceux de l'ADEME, du FISAC**



Éléments qualitatifs :

- des initiatives diverses mais une relative dispersion sur le territoire départemental
- un contexte de recomposition institutionnelle des territoires avec :
 - * une nouvelle répartition des compétences entre collectivités territoriales (loi NOTRe)
 - * et l'évolution de la carte des intercommunalités : 44 EPCI à fiscalité propre en 2015 contre 14 au 1^{er} janvier 2017

Les objectifs pour 2016 – 2017 : fédérer les initiatives publiques et les énergies locales



- Dans chaque département, un « **comité de suivi des CIR** » est installé et un « **référent ruralité** » est désigné par le préfet.
- L'État propose des « **contrats de ruralité** », à élaborer à partir du second semestre 2016, qui permettront, pour chaque territoire signataire, de déterminer les mesures les plus utiles et de les coordonner.

Ces contrats :

- seront signés avec les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR) ou les intercommunalités ;
- seront ouverts, selon les cas, au partenariat avec d'autres collectivités territoriales (conseils départementaux et régionaux) ;
- intégreront les mesures issues des comités interministériels aux ruralités ;
- mobiliseront l'ensemble des crédits de droit commun et un fonds d'aide aux investissements.

• Quelles suites et quelles méthodes?

- la constitution d'une cellule technique qui aura pour rôle :
 - d'établir un tableau de bord de suivi,
 - de recenser les réalisations mais aussi le repérage des projets,
 - si, possible, d'en faire le suivi cartographique
 - de préparer les prochains comités de suivi
-
- une cellule technique constituée de référents désignés au sein des services de l'État mais également ouverte aux partenaires qui le souhaiteront
-
- une cellule qui pourra se décomposer en équipes opérationnelles thématique par thématique



Documents et informations relatifs aux CIR à télécharger sur :

www.territoires.gouv.fr

<http://www.gouvernement.fr/action/les-ruralites-une-chance-pour-la-france>

<http://www.cget.gouv.fr/comites-interministeriels-aux-ruralites>



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

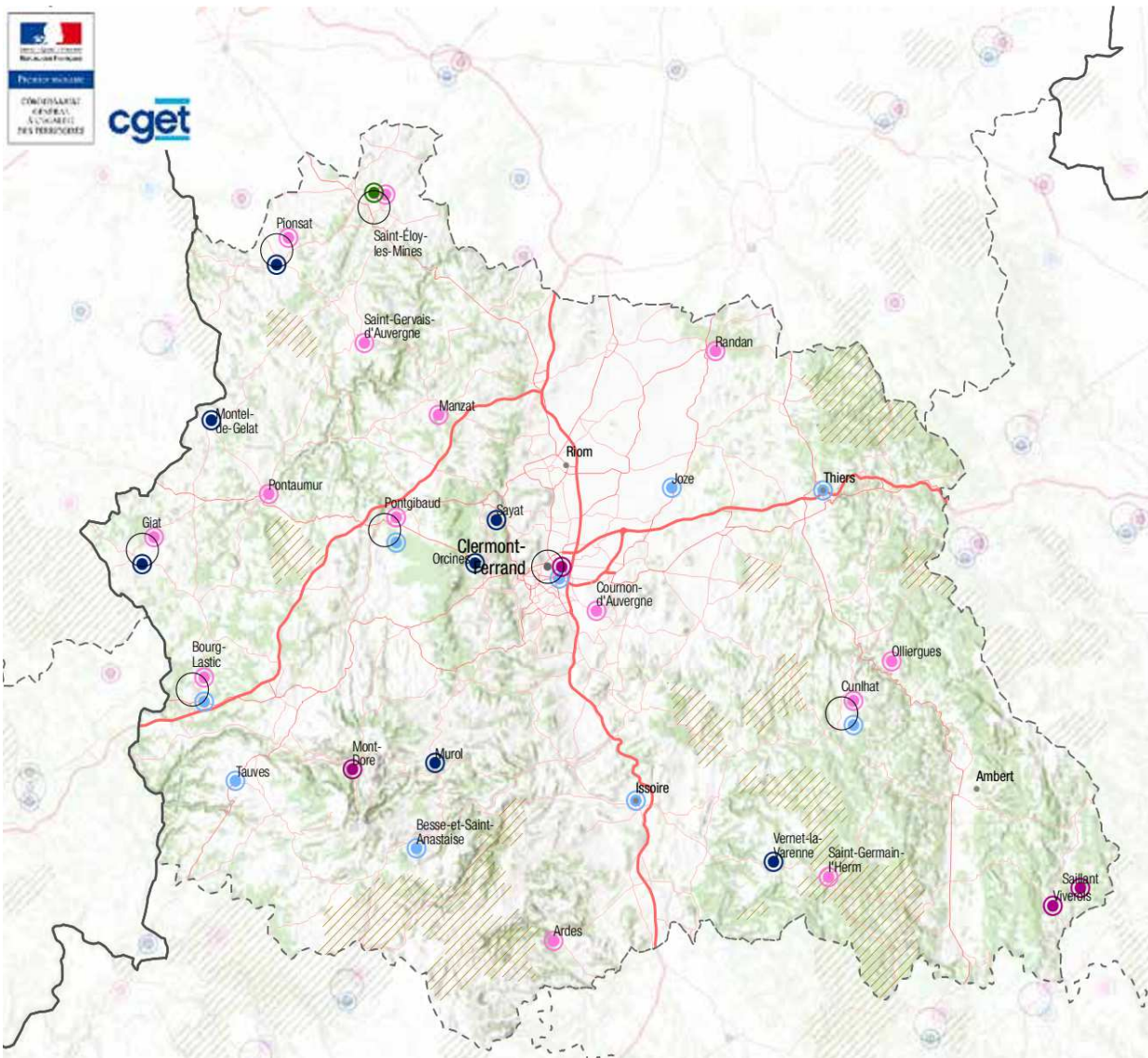
MINISTÈRE
DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE,
DE LA RURALITÉ
ET DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

Vos interlocuteurs locaux :

- Les sous-préfets d'arrondissement
- À la préfecture, secrétariat général, deux chargées de mission :
Geneviève AMRHEIN :
genevieve.amrhein@puy-de-dome.gouv.fr
tel : 04 73 98 62 31
Marie-Josèphe BERNARD :
marie-josephe.bernard@puy-de-dome.gouv.fr
tel : 04 73 98 62 03

Merci de votre attention

La mise en œuvre des mesures dans le département du Puy-De-Dôme



NUMÉRIQUE ET TÉLÉPHONIE MOBILE

Programme 2015-2017 de résorption des zones blanches de la téléphonie mobile

 Commune restant à couvrir en 3G dans le cadre du programme actuel, d'ici 2017

Avancement du Plan France Très Haut Débit (2016) *

Décision de financement de l'Etat obtenue
Porté par la Régie Auvergne Numérique



322,48 M€ d'investissement total
219 496 lignes FttH
15 119 lignes ADSL modernisées





* Valable pour l'ensemble de l'ancienne région Auvergne

SERVICES AU PUBLIC

Commune possédant au moins une maison de services au public (MSAP) au 13 mai 2016

-  MSAP ouverte
-  MSAP en projet

Commune possédant au moins une maison de l'État au 13 mai 2016

-  Maison de l'État ouverte
-  Maison de l'État en projet


 Commune lauréate de l'expérimentation centre-bourg



Schéma d'accessibilité aux services (Avril 2016)

Élaboration du schéma en cours



SERVICES DE SANTÉ

Commune possédant au moins une maison de santé pluriprofessionnelle au 13 mai 2016

-  Maison de santé pluriprofessionnelle ouverte
-  Maison de santé pluriprofessionnelle en projet